



Cours minerve résilier le contrat

Par **biojolie**, le **30/03/2018** à **12:00**

bonjour

je viens sur vous pour me renseigner, je suis inscrite dans les cours minerve depuis le 30 janvier, ça fait deux mois et j'ai envoyé le contrat par mail.

suite à une suite instable je veux résilier le contrat. j'ai envoyé une lettre recommandée je viens à recevoir la réponse il me dit que je dois payer 299 (30%) de frais total.

à ce que c'est légal?

veuillez me répondre svp

Par **amajuris**, le **30/03/2018** à **12:25**

bonjour,

les conditions de résiliations doivent être mentionnées dans votre contrat.

salutations

Par **Visiteur**, le **30/03/2018** à **13:27**

Bonjour

Ces conditions sont celles que l'on retrouve dans tous les contrats de ce type.